

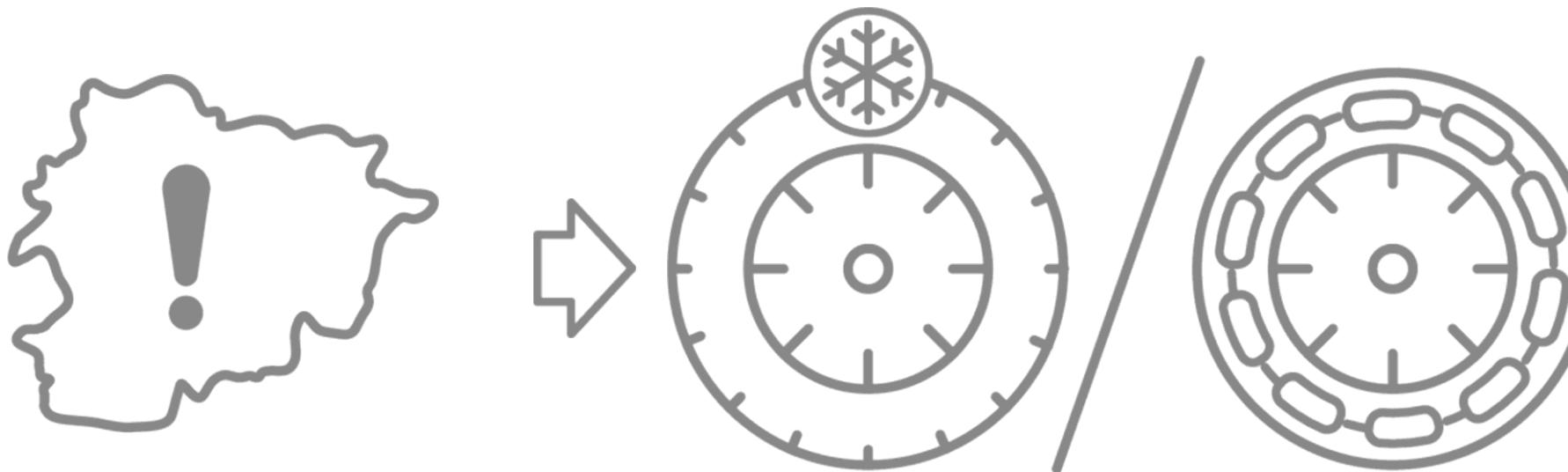
Mobilité en hiver

Guide de bonnes pratiques pour circuler
en hiver en toute sécurité



Mobilité en hiver

En hiver, les températures négatives, le risque de gel, la neige sur la chaussée et la diminution notable de la durée du jour sont des circonstances que tout usager de la route doit anticiper afin de circuler en toute sécurité.

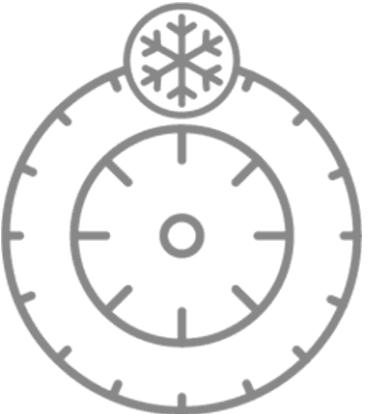


Pour cette raison, du 1er novembre au 15 mai, les équipements spéciaux sont obligatoires sur l'ensemble du réseau routier de la Principauté d'Andorre. L'objectif est d'optimiser la sécurité et de garantir la fluidité du trafic routier dans les situations où la chaussée est partiellement ou totalement enneigée ou verglacée.



1

PRÉPARER LE VÉHICULE POUR LA NEIGE.



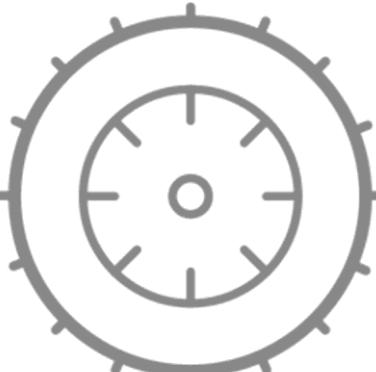
PNEUS NEIGE

Ces pneumatiques sont adaptés à toutes les conditions hivernales car ils améliorent la traction et le freinage. Il est essentiel d'équiper les quatre roues afin de maintenir un bon niveau d'adhérence. Il est recommandé que la profondeur des sculptures ne soit pas inférieure à 3 mm ; un pneumatique usé équivaut à une perte importante d'adhérence.



CHAÎNES

Il existe différents types de chaînes. Qu'elles soient en textile ou métalliques, elles doivent être montées uniquement lorsque la chaussée est couverte de neige. Les chaînes doivent être installées sur les roues motrices et, une fois montées, la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h. Il convient de tenir compte du fait qu'il existe différentes tailles adaptées aux dimensions des jantes et des pneumatiques et que, par conséquent, elles ne sont pas toutes valables dans tous les cas. Il est prudent d'effectuer un essai de montage des chaînes avant de prendre la route. Pour les monter, il est indispensable de stationner le véhicule dans une zone aménagée.



PNEUS À CLOUS

Dans le cas spécifique des pneumatiques à clous, leur utilisation est autorisée uniquement du 1er novembre au 15 mai. Les dimensions et la forme des clous peuvent être déterminées par le service compétent.



2

S'INFORMER DE LA MÉTÉO ET DE L'ÉTAT DU TRAFIC.



Avant de partir, il est essentiel de consulter l'état des routes et du trafic ainsi que les conditions météorologiques sur les portails web officiels, tels que www.meteo.ad et www.mobilitat.ad. Il est également possible de suivre l'information en temps réel via l'application Mobilitat et sur Twitter [@Mobilitat_AND](https://twitter.com/Mobilitat_AND). En voiture, syntonisez Radio Nacional d'Andorra sur 94,2 FM



www.mobilitat.ad



www.meteo.ad

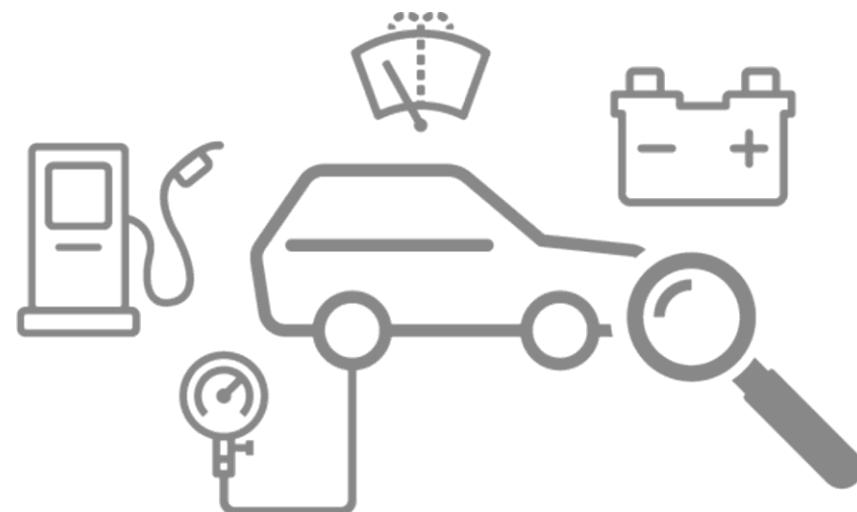


www.rtva.ad



3

PRÉPARATION DU VÉHICULE ET CONDUITE.



EN CE QUI CONCERNE LE VÉHICULE

En hiver, il est nécessaire de vérifier périodiquement la pression des quatre pneumatiques. Plus la température extérieure est basse, plus la pression mesurée diminue. Il est recommandé d'ajouter 0,2 bar à froid à la pression préconisée. Par ailleurs, la batterie, le système d'allumage et l'alimentation électrique sont des éléments sensibles au froid qui doivent être contrôlés avant de prendre la route. Il est également nécessaire de vérifier le niveau du liquide antigel et l'état des balais d'essuie-glace, dont l'efficacité se dégrade sous l'effet du gel.



EN CE QUI CONCERNE LA CONDUITE

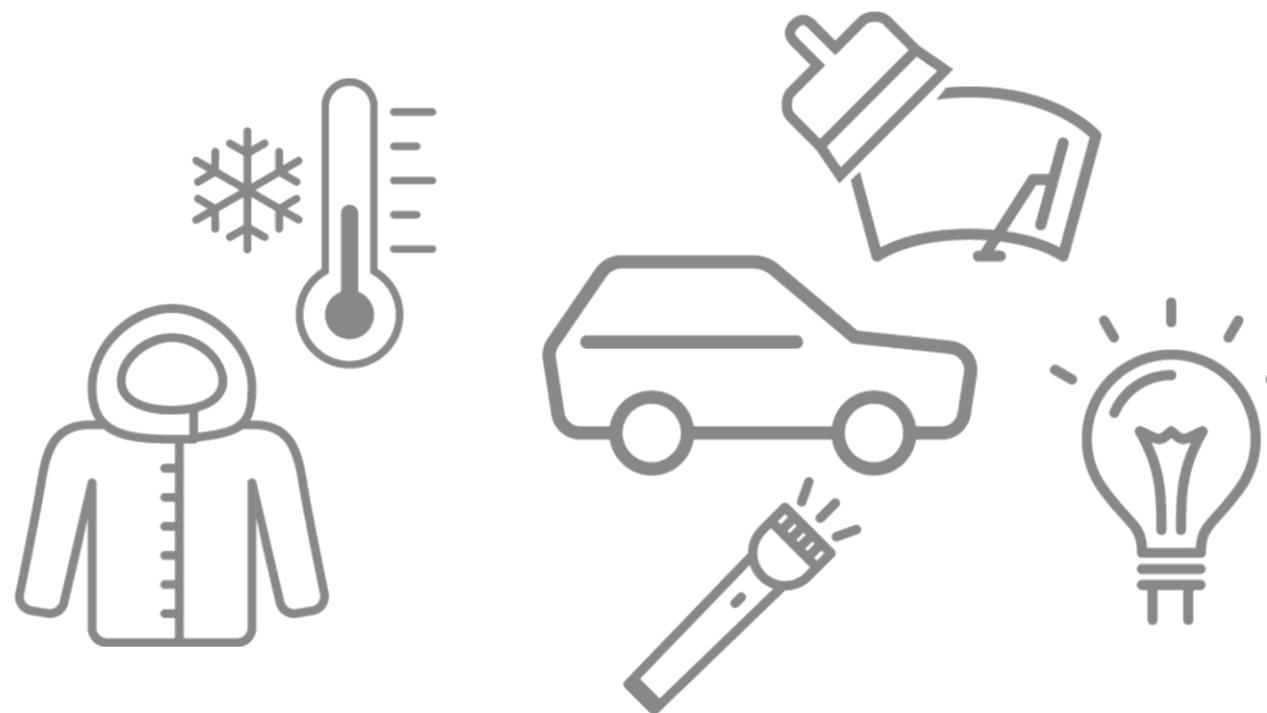
Par temps froid, il est nécessaire de redoubler de prudence au volant et de réduire la vitesse. Sur les routes verglacées ou enneigées, il convient d'augmenter la distance de sécurité. Accélérer ou freiner de manière brusque et soudaine peut entraîner une perte de contrôle du véhicule. Il est nécessaire d'allumer les feux de croisement dès la tombée de la nuit. Par ailleurs, il ne faut jamais dépasser une machine de déneigement lorsqu'elle est en cours d'intervention. Enfin, dans le cas extrême où la route devient impraticable en raison de la neige, il convient de s'arrêter dans un endroit sûr et d'appeler, si nécessaire, les services d'urgence.



4

SE MUNIR D'ACCESSOIRES POUR LUTTER CONTRE LE FROID

Circuler par températures négatives, c'est s'exposer à un certain nombre de situations difficiles. Il est donc très prudent de disposer d'accessoires complémentaires pouvant s'avérer très utiles : un grattoir pour enlever la glace du pare-brise, un chiffon pour nettoyer les vitres embuées et les phares sales, des ampoules de rechange, une lampe de poche et des vêtements chauds. Il est également recommandé de porter des chaussures confortables afin que les pieds puissent bien ressentir les pédales.



5

CONNAÎTRE LES COULEURS DE LA NEIGE



PHASE JAUNE

Neige sur la chaussée

- a) L'utilisation de pneumatiques spéciaux ou d'équipements est obligatoire. Il est interdit de circuler à plus de 60 km/h.
- b) Il convient de réduire la vitesse, en particulier dans les virages et sur les tronçons en pente.
- c) Il faut éviter toute manœuvre brusque et augmenter la distance de sécurité.
- d) La circulation des motocyclettes, cyclomoteurs et EDPM (engins de déplacement personnel motorisés) est interdite.



PHASE ORANGE

Route dangereuse. Présence de verglas sur la chaussée

- a) L'utilisation de chaînes est obligatoire pour tous les véhicules de plus de 3 500 kg. Il est interdit de circuler à plus de 50 km/h.
- b) Il est recommandé aux véhicules articulés de ne pas circuler.
- c) Il convient de réduire la vitesse, en particulier dans les virages et sur les tronçons en pente.
- d) Il faut éviter toute manœuvre brusque et augmenter la distance de sécurité.
- e) Il est interdit de poursuivre le voyage si les conditions météorologiques se dégradent et si l'équipement indispensable n'est pas disponible (chaînes, vêtements chauds, etc.).





PHASE ROUGE

Route en conditions très difficiles

- a) L'utilisation de chaînes est obligatoire pour tous les véhicules.* Il est interdit de circuler à plus de 30 km/h.
- b) La circulation des transports de marchandises de plus de 19 000 kg est interdite.
- c) S'il ne s'agit pas d'un cas de nécessité, il convient de reporter le déplacement.
- d) Il est interdit d'arrêter le véhicule sur une pente ou dans des endroits où il gênerait la circulation.
- e) Il est interdit de dépasser des véhicules immobilisés si l'on n'a pas la certitude de pouvoir poursuivre sa route.

* Sont exemptés de l'obligation d'utiliser des chaînes les véhicules de viabilité hivernale et les véhicules de services (ambulances, pompiers, etc.).



PHASE NOIRE

Route impraticable

- a) Il existe un risque de rester immobilisé sur la route pendant de longues périodes.
- b) En cas d'immobilisation, il convient d'économiser le carburant et de ne pas quitter le véhicule sans être certain de pouvoir trouver un abri.
- c) Il est interdit de laisser le véhicule dans un endroit où il pourrait gêner le passage des engins de déneigement.
- d) La circulation est interdite.**

** Sont exemptés les véhicules de viabilité hivernale et les véhicules de services.

